

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 411

présenté par
M. Touraine

ARTICLE 30 QUATER

À l'alinéa 4, après la seconde occurrence du mot :

« ou »,

insérer les mots :

« dans le cadre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.